

58 - Travaux de génie civil pour divers aménagements de voirie - Passation et signature d'un marché public

Mme l'Adjointe ZEHAF, Rapporteur : Chaque année, la collectivité prévoit sur son budget d'investissement une somme affectée à la réfection de ses espaces publics.

A cet effet, il est nécessaire de passer un marché public pour l'exécution de travaux de génie civil pour divers aménagements de voirie comprenant notamment l'exécution de fouilles, la pose de bordures de trottoirs, la confection d'aires de trottoirs en enrobés, la pose de mobilier urbain...

Il s'agit d'un marché de travaux, à bons de commande, sans minimum ni maximum, mono attributaire, d'une durée initiale d'un an, renouvelable par tacite reconduction pour une durée maximum de reconduction de deux ans.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à lancer la procédure de passation dudit marché ainsi qu'à signer le marché avec le titulaire finalement retenu.

«M. LE MAIRE : Il y a 12 abstentions».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (12 abstentions), décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 26 septembre 2014.